# M. Auguste Duplan, "Membre d'honneur" de la Chambre de commerce suisse en France : déclaration du président de la XVI  assemblée générale

Autor(en): **Dobler, Ferdinand**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue économique franco-suisse**

Band (Jahr): **14 (1934)**

Heft 6

PDF erstellt am: **31.05.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-889181

**Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

**Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

**http://www.e-periodica.ch**

lui dit : « Mon cher Ministre, nous allons profiter de la signature du Traité de Paix pour insérer dans ce traité tout ce qui pourrait mettre un terme aux situations pénibles entre la France et d'autres Etats. Au nombre de ces questions se trouve celle que nous envisageons comme une hypothèque pour la France : celle des Zones. Nous allons donc vite arranger cela. » « Cela » s'est terminé en décembre 1933, au bout de quinze ans!

Il ne faut jamais désespérer de rien. Mais si la « Question des Zones » paraît aujourd'hui terminée, il y en a d'autres, toutes aussi graves et qu'il ne faut pas perdre de vue : celle de la « double imposition » retient spécialement l'attention de M. le Ministre de Suisse en France. Plusieurs Etats ont déjà conclu à ce sujet des traités avec la France, telle la Belgique, telle l'Italie. Un projet de convention dite de « double imposition » entre la France et les Etats-Unis a été récemment déposé sur le bureau de la Chambre des députés; les négociateurs allemands et français viennent de parapher un arrangement qui doit être discuté à l'une des prochaines séances du Conseil des Ministres pour que le projet de loi soit présenté au Parlement. La Suisse n'en est pas aussi loin, mais les négociations se poursuivent et l'on espère qu'elles aboutiront en dépit des difficultés assez sensibles qui se sont présentées jusqu'à ce jour.

Autre question dont la Légation de Suisse en France s'occupe également : celle de la taxe sur le chiffre d'affaires. C'est un gros morceau, mais M. Dunant espère néanmoins que les points de vue des négociateurs suisses et français pourront être rapprochés pour arriver à une entente dans ce domaine également.

M. le Ministre de Suisse ne peut allonger l'énumération des questions dont la Légation doit s'occuper actuellement. L'important est de travailler avec l'espoir d'aboutir. « Frisch gewagt ist halb gewonnen! » Il termine son allocution en constatant avec satisfaction qu'il peut compter sur l'appui de la Chambre de Commerce Suisse en France, comme les membres de celle-ci peuvent toujours compter sur l'appui de la Légation de Suisse en France.

---

# M. Auguste DUPLAN, "Membre d'honneur" de la Chambre de Commerce Suisse en France

## Déclaration du Président de la XVI^e^ Assemblée Générale

Messieurs,

Le Conseil d'Administration vous propose de décerner à M. Auguste Duplan, administrateur et ancien vice-président de notre Compagnie, le titre de « Membre d'honneur » de la Chambre de Commerce Suisse en France, afin de rendre un témoignage à l'activité qu'il déploya lors de la création de notre association et au dévouement dont il a fait preuve en prenant part à l'administration de notre Chambre de Commerce pendant ses quinze premières années.

Après avoir obtenu le grade de docteur en droit à l'Université de Lausanne, M. Duplan entra dans la carrière diplomatique et fut envoyé en poste à la Légation de Suisse à Paris où il fut successivement Attaché, Secrétaire et Conseiller.

Commissaire adjoint de l'Exposition Universelle de 1900, il quitta tôt après la Légation de Suisse à Paris où il était demeuré 18 ans, et il collabora dès lors avec Maître Rennevier en qualité d'Avocat-Conseil de ladite Légation.

Les Chemins de Fer Fédéraux le chargèrent, il y a près de trente ans, de la création de leur Agence à Paris; il s'occupa activement de sa direction pendant de nombreuses années.

Pendant la guerre, le Conseil Fédéral le délégua à Saint-Nazaire, avec le titre de Consul de Suisse, pour s'occuper plus spécialement du transit des marchandises destinées au ravitaillement de la Suisse.

Si nous vous rappelons les principales étapes de la carrière de M. Duplan, c'est, entre autres, pour souligner combien il était désigné pour présider la Commission d'Initiative pour la création en France d'une Chambre de Commerce Suisse. Il eut à cette occasion à vaincre de grandes difficultés et c'est, non sans peine, qu'il mena à bien la tâche qu'il s'était assignée.

Mais une fois la Chambre de Commerce créée, il déclina la Présidence qui lui était offerte et accepta le poste de Vice-Président. De 1918 à 1933, il apporta à notre Chambre de Commerce un concours désintéressé dont nous lui sommes extrêmement reconnaissants. Notre Conseil d'Administration fut toutefois contraint, l'année dernière, d'accepter sa démission de Vice-Président et de membre du Comité de Direction, pour raison de santé. Il a bien voulu néanmoins demeurer membre de notre Conseil d'Administration, et nous regrettons vivement qu'il n'ait pu aujourd'hui venir siéger à nos côtés.

Nous tenions à rendre publiquement hommage au dévouement dont M. Duplan a fait preuve envers la cause de notre Compagnie; en lui décernant le titre de « Membre d'Honneur », vous lui donnerez une preuve de notre gratitude et de la grande estime dans laquelle nous le tenons.

*Le Président :*
Ferdinand DOBLER.